Sonnet

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA CROIX FÉDÉRALE

Nos chants ont célébré les beautés de la Suisse,
La fraîcheur de ses lacs, les neiges de ses monts ;
Mais quelle voix pourrait lui rendre assez justice,
Et dire de quel cœur tendre et fier nous l'aimons.
Partout où son drapeau se déploie et s'étale,
Notre amour monte au Ciel, suave et doux parfum ;
Partout tu resplendis, noble Croix fédérale,
Un pour tous, tous pour un !

Chasseur qui boit l'air pur des plus hautes montagnes,
Pâtre ignoré qui suit le sentier des troupeaux,
Laboureur matineux qui parcours les campagnes,
Vigneron qui sourit au soleil des coteaux,
Magistrat vigilant ou chercheur au front pâle,
Tous ont pour leur pays un dévouement commun ;
Tous ont les yeux fixés sur la Croix fédérale :
Un pour tous, tous pour un !

Jeune homme qui tressaille au doux nom de patrie,
Tendre mère qui veille au berceau d'un enfant,
Vieillard qui se recueille au déclin de la vie,
Soldat au bras robuste, au regard triomphant,
Jamais nous n'oublierons notre terre natale,
Nous saurons la défendre au moment opportun ;
Guidés par les rayons de la Croix fédérale :
Un pour tous, tous pour un !

Que la foi soit toujours la base et la couronne
De son indépendance et de sa liberté.
Restons fermes, afin que l'avenir moissonne
Les fruits de nos vertus dans la prospérité.
Et que vienne plus tard l'histoire impartiale,
Dans les pages du livre, à la voix du tribun,
Elle fera briller notre Croix fédérale,
Un pour tous, tous pour un ! A. D.

SONNET

S j'avais su jadis ce que serait ma vie,
J'aurais perdu courage et lâchement jeté
Le manche et la cognée, et, jaloux, dépité,
Nourri pour mon prochain des sentiments d'envie.

Et j'ai vécu des jours tristes et sans beauté.
Rarement de bonheur mon âme fut ravie ;
Chaque épreuve aussitôt d'une autre était suivie.
Ce fardeau, jusqu'au bout, je l'ai pourtant porté.

Quelquefois d'un regard je retourne en arrière,
Je parcours les sentiers de ma longue carrière ;
Etonné quand j'y trouve un petit coin de bleu.

Les hommes m'ont causé souffrance après souffrance ;
Mes fautes plus encor. Mais je bénis mon Dieu
Qui m'a toujours donné de garder l'espérance.

A. D.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Les devoirs à l'école primaire. — Lorsque l'écolier avance en âge et qu'il suit les cours moyen ou supérieur, la question des devoirs à la maison se modifie. Il est permis alors et, même, il est recommandé de lui donner de temps à autre quelques exercices supplémentaires qu'il fera en dehors de l'école. En effet, on peut sans inconvénient pour sa santé lui demander, après un repos convenable, de fournir un nouvel effort, *sagement mesuré* toutefois. D'autre part, et c'est là le point de vue vraiment intéressant, on doit exiger qu'il prenne l'habitude de se recueillir pour revoir et classer dans son esprit ce qui lui a été exposé et prouver ainsi qu'il a bien compris les leçons faites en classe. On doit aussi le laisser résoudre seul, sans explications préalables et sans aucun secours, les applications dérivant des leçons.

Mais tout est dans la mesure. Autant il convient d'approuver les devoirs donnés dans cet esprit, autant nous considérons comme devant encourir un blâme formel les maîtres inhabiles qui semblent croire que l'écolier, après sa journée de classe achevée, peut encore impunément être soumis à un travail continu de longue durée, comme si sa puissance d'attention n'avait pas de limites, comme si ses facultés doivent d'autant plus profiter qu'elles sont soumises à un entraînement plus intensif.

On objecte souvent, croyant dégager sa responsabilité, que l'on ne fait qu'obéir aux désirs des familles en donnant chaque jour aux enfants devoirs à faire et leçons à apprendre à la maison.

Cette défaite ne saurait être une excuse. Les maîtres ont pour devoir strict de résister à de semblables sollicitations qui dénatureraient leur rôle éducatif et compromettraient sûrement les résultats de leur enseignement. Ils doivent uniquement se diriger selon les données de la science pédagogique et n'admettre de contrôle effectif que celui de leurs chefs hiérarchiques. En appliquant les maximes de la psychologie, ils sont toujours assurés d'avoir l'appui et la défense de ces derniers, qui ne leur pardonneraient pas de recourir à des moyens empiriques ou à des subterfuges peu dignes de leurs fonctions.